

COMPTE RENDU REUNION DE COMITE DIRECTEUR du 21 mars 2018

Présents : Laetitia Zampolin, Pascal Blanchard, Gilles Carré, Philippe Daouloudet, Gilles Carré, Annie Gautier, Patrick Lecourt, Jean-Sébastien Magnon, Rached Jeridi,

Excusés : Corinne LEROY, Emilien Palleau

Non : Excusé : Julien Lebet

Ordre du jour :

- Préparation journée TIV
- Préparation de l'AG 2018.
- Point sur les comptes
- Départ de Laurent Hattu.
- Retour sur les achats de matériel
- Prochaine sorties.
- Courrier à la Mairie de Blois
- Questions diverses.

I) Préparation journée TIV

- La journée TIV (inspection des bouteilles de plongée du club et bouteilles personnelles) aura lieu dimanche 25 mars au garage chez Gilles Beaucousin (Concession Chrysler à Vineuil) à 8h30.
- La périodicité en matière de TIV est passée de 5 ans entre 2 réépreuves à 6 ans. De ce fait, cette année, aucun bloc ne sera à requalifier (uniquement des inspections visuelles)
- Pour être contrôlé officiellement, un bloc doit être enregistré sur le site de la FFESSM. Pour qu'un bloc personnel puisse bénéficier du TIV, le propriétaire doit obligatoirement être licencié à la fédération.
- Les blocs seront récupérés jeudi soir 22 mars par Pascal et Philippe. De ce fait, les blocs ne seront pas disponibles pour les entrainements de jeudi soir.

- la réglementation ayant évolué en matière de TIV, (voir extrait du MFT en annexe) les techniciens en inspection visuelle devront suivre régulièrement un stage de recyclage :
 - tous les 2 ans s'ils ne font pas de TIV entre temps
 - tous les 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, pour un TIV ayant participé à des inspections visuelles depuis moins de 2 ans.
- Il en résulte que tous les TIV ayant participé à des inspections devront avoir suivi un stage de recyclage avant le 31 décembre 2020 s'ils veulent garder leurs prérogatives. (pour ceux formés avant 2016)
- Compte tenu de la masse de TIV qui devront être recyclés avant le 31 12 2020, il est fortement conseillé de participer à un stage de recyclage avant cette date pour pouvoir trouver une place, et étaler les recyclages sur plusieurs années.
- Le coût de ces recyclages est pris en charge par le CASB.
- **Un stage de recyclage est organisé par le CODEP 41 à Blois le 07 avril 2018. Il est fortement conseillé de s'y inscrire.**



Plongez sympa à Blois !

Club d'Activités Subaquatiques de Blois

- **Un stage de formateurs de TIV est organisé les 14 et 16 septembre à Chartres.** Compte tenu de la proximité de cette formation, les TIV intéressés sont les bien venus.... L'inscription est prise en charge par le CIDEP 41. Pour toute question concernant ce stage, conditions d'inscription, etc... Voir Patrick Lecourt.

II) Préparation AG 2018

La date pour l'AG 2018 et fixée au vendredi 15 juin 2018 à 20h00. (**Notez dans vos agendas**)

Le lieu : Lac de Loire

Comment : pour les membres désirant se restaurer sur place (sans obligation), avec petite soirée dansante après l'AG, une participation d'environ 10 à 15 € sera demandée. Rached se renseigne pour les conditions exactes

Corinette doit préparer la liste du tiers sortant.

Rached ne souhaite pas se représenter comme président : Avis aux amateurs...

III)Trésorerie

Sur le compte courant actuellement : 7 347€ 61

Sur le compte épargne : 11 000 €

Subvention CNDS : Le justificatifs devront être rassemblés pour le compte rendu d'actions réalisées.
Interlocuteurs : Laëtitia et Patrick

Abandon de créances :

- Pour que les membres du CASB puissent bénéficier de réductions d'impôts dans le cadre des abandons de créances au profit d'associations, ou de dons, notre association doit être identifiée comme telle par le fisc.
- Pour ce faire, Rached et Jean-Sébastien vont monter un dossier auprès de l'administration fiscale (dossier à finaliser avant mai pour être en conformité avec le fisc)
- Les abandons de créances devront être intégrés dans la comptabilité du club.
- Le matériel acheté par Patrick chez décathlon a fait l'objet d'une erreur de facture en notre défaveur par décathlon (la réduction négociée sur les 15 gilets achetés n'a pas été appliquée dans la facture). Un bon d'achat du montant de l'erreur nous a été offert par décathlon en contrepartie. Les achats ayant été avancés par Patrick, la différence lui sera remboursée et le bon d'achat sera utilisé par le club pour des achats de masque, et petits matériels, soit 197€ 98.

IV) Départ de Laurent Hattu

Laurent Hattu qui faisait partie du Comité Directeur nous quitte pour une autre région.

Sa place est donc disponible au Comité Directeur . Il sera remplacé lors de la prochaine AG .

Nous lui souhaitons bon vent et surtout bonne bulles...

V) Achat de matériels

- Achats réalisés fin 2018 / début 2018 : 15 gilets stabilisateurs et 5 détendeurs compensés.
- Des achats de petit matériel sont indispensables (masques et divers) ;Patrick se charge de négocier avec la responsable du rayon plongée de Décathlon lors des baptême qui seront réalisés pour le personnel du rayon le 5 avril.



Club d'Activités Subaquatiques de Blois

Plongez sympa à Blois !

VI) Point matériels

- Gilles est en train de revoir le rangement et la numérotation du matériel dans le local (gilets et détendeurs), en y intégrant les derniers achats.
- La perception du matériel et sa réintégration lors des sorties est encore beaucoup trop anarchique.

IL EST RAPPELE QUE LE MATERIEL DOIT ETRE SORTI ET REINTEGRE AVANT LES HORAIRES DES CRENEAUX ET IDENTIFIER SUR LE CAHIER DE SORTIE MATERIEL. SOIT LE JEUDI ENTRE 20H00 ET 20H30

Prendre Rdv au préalable avec le Responsable matériel

VII) Prochaines sorties.

Oléron : **21 et 22 avril** ; 8 personnes dont 6 plongeurs (encadrants Ayat et Rached) ;
Prépa N3 : Accé sur l'autonomie et l'orientation

Plougasnou : **7 au 13 mai** ; 8 à 10 plongeurs (encadrants Ayat et Rached)

Carrière de Rousay : **23 et 24 juin** ; (à coté de Cholet) possibilité de dormir sur place ;
environ 10 € la nuit y compris petit déjeuner

Beffes : **lundi 28 mai**

A l'étude : sorties pour fédérer les membres du club, favoriser les contacts entre membres, et créer une émulation ; Chacun peut proposer une idée (s'adresser à un membre du Comité directeur)

Sortie vélos : **on cherche un organisateur** (un dimanche en juin)

Sortie motos : **23 septembre ??** (Corinette organise)

Sortie course d'orientation : **fin juin / début juillet** (en forêt pour améliorer notre orientation sous l'eau)

Journée Pic-Nic / jeux : **date à définir ??** (Rached doit faire des propositions d'idées et de dates)

IX) Courrier à la Mairie de Blois

Patrick doit passer régulièrement lever le courrier à la mairie service vie associative.



Plongez sympa à Blois !

Club d'Activités Subaquatiques de Blois

X) Questions diverses.

RIFAP : La journée de 7 avril (théorie RIFAP : secourisme adapté à la plongée et traitement des accidents de plongée) est annulée faute de disponibilité des formateurs.

Annie et Patrick proposent de nouvelles dates (un samedi)

Apnée : La Didier propose d'intervenir dans les différents groupes de formation pour des séances de préparation à l'apnée (techniques respiratoires, de relaxation, et bases d'apnée)

Les encadrants, ou élèves, doivent se rapprocher de lui pour l'organisation.

Prochaine réunion de comité directeur

La date, l'heure et le lieu de la prochaine réunion de comité directeur n'ont pas été déterminées.

A DEFINIR....

ANNEXE : Extrait du MFT "TIV"

FFESSM	Commission Technique Nationale	Manuel de Formation Technique
--------	--------------------------------	-------------------------------

RECYCLAGE ET REACTIVATION

TIV en activité

Pour garder leurs prérogatives, les TIV doivent suivre un stage de recyclage dans un délai de 5 ans à compter du 1^{er} janvier de l'année qui suit la formation initiale ou le stage de recyclage précédent (UC13).

TIV n'ayant pas eu d'activité pendant une période égale ou supérieure à deux ans

Les TIV n'ayant eu aucune activité pendant une durée égale ou supérieure à 2 ans à compter du 1^{er} janvier de l'année qui suit la formation initiale ou le dernier stage de recyclage, doivent suivre un stage de réactivation (UC14).

Les stages de recyclage et de réactivation sont organisés par les Commissions Techniques Régionales qui les valident sur le dispositif en ligne.